

**SALON DU
CHEVAL
DE PARIS
2019**



**EQUITATION WESTERN
BATTLE
IN THE
SADDLE**

Réalisation & crédit photo : ©Greg Niro

**du 06
08 DEC**

Masters Western

Epreuves Masters All Breed & FFE

Showmanship - Horsemanship - Trail - Western Pleasure - Ranch Riding
3000€ added



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION



Association Française du Quarter Horse



COME X POSIUM



FEI



www.salon-cheval.com



Formulaire d'inscription

Cavalier / Rider :

Nom / Name :

Prénom / Surname :

Adresse / Adress :

Téléphone :

Email* :

AQHA member ID :

* Merci d'écrire l'adresse lisiblement pour recevoir toutes les informations utiles à la compétition. Please write carefully your email address to receive all usefull informations about the show.

Propriétaire / Owner :

Nom / Name :

Prénom / Surname :

Adresse / Adress :

Téléphone :

Email :

AQHA member ID :

Cheval / Horse :

Nom / Name :

Année de naissance :

Race / Breed :

Sexe :

AQHA ID :

MERCI D'ENVOYER VOTRE DOSSIER COMPLET avant le 22 novembre 2019.

(Pénalité de 20€/cheval au-delà de cette date/ 20€ late fee/ horse after deadline)

Guillaume Vogel

26 Rue Washington

Chèque à l'ordre de AFQH

75008 Paris

France

Master Western de Paris entry form

Cavalier / Rider:

Cheval / Horse :

Veillez cochez les épreuves dont vous souhaitez participer sur ce formulaire. Pour les concurrents souhaitant participer aux épreuves AQHA, merci de cocher, en plus de ce formulaire, les épreuves souhaitées (page 3). Pour les concurrents souhaitant participer aux épreuves FFE, merci de vous référer au site internet : www.ffecompet.ffe.com .

Please cross classes you would like to show on this entry form. For contestants who would like to show AQHA classes, please cross, added to this form, the classes you wish (page 3). For contestants who would like to show FFE classes, thanks to refer to the website : www.ffecompet.ffe.com .

Vendredi 6 Décembre 2019 / Friday, December 6th, 2019

Master	Showmanship*	14h30	50 €	
---------------	--------------	-------	------	--

Samedi 7 décembre 2019 / Saturday, December 7th, 2019

Master	Western Pleasure*	17h00	50 €	
Master	Horsemanship*	À la suite	50 €	

Dimanche 8 Décembre 2019 / Sunday, December 8th, 2019

Master	Trail*	9h00	50 €	
Master	Ranch Riding*	À la suite	50 €	
Halter	Halter		25 €	

Pack Masters (le Halter n'est pas inclus/Halter is not included)	200 €	
Office Charge	35 €	X

*Seulement 23 places disponibles. / Only 23 entries available.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés et les épreuves annulées si elles comportent moins de 5 entrées

Total inscription

Classes AQHA

Open Division					
103100	Yearling Stallions		177000	Performance Geldings	
103200	2YO Stallions		105400	Yearling Mares	
103300	3YO Stallions		105500	2YO Mares	
103400	Aged Stallions		105600	3YO Mares	
173000	Performance Stallions		105700	Aged Mares	
107400	Yearling Geldings		175000	Performance Mares	
107500	2YO Geldings		138000	Trail	
107600	3YO Geldings		142000	Western Pleasure	
107700	Aged Geldings		143000	Ranch Riding	

Règlement du Master Western de Paris

1. Le Master Western de Paris est une compétition western organisée durant le Salon du Cheval de Paris, au Parc des Expositions de Villepinte du 6 au 8 décembre 2019 dans le but de promouvoir l'équitation western et les chevaux américains.
2. Le Master Western de Paris propose les épreuves de Halter, Showmanship, Horsemanship, Western Pleasure, Ranch Riding et Trail.
3. Le Master Western de Paris est une compétition autorisée pour les Quarter Horses, les Paint Horses et les Appaloosas. 3 invitations sont disponibles pour les chevaux d'une autre race que celles citées ci-dessus.
4. Le Master Western de Paris est une compétition approuvée par l'AQHA en division Open et FFE en division Amateur 1.
5. Le Master Western de Paris sera jugé par 1 juge approuvé AQHA et FFE.
6. Les épreuves qui participeront au Trophée du Master Western de Paris, sur la base du classement général de la discipline, sont les suivantes : Showmanship, Horsemanship, Ranch Riding, Western Pleasure et Trail.
7. Les inscriptions dans les épreuves du Master Western de Paris sont limitées à 23 départs par épreuve.
8. Les concurrents en AQHA et FFE bénéficieront de 2 classements: 1 classement AQHA/FFE et 1 classement pour le Master Western de Paris.
9. Les points pour le Master Western de Paris seront attribués par couple cavalier/cheval selon le classement général de l'épreuve.
10. La remise des prix du classement générale de l'épreuve courue sera faite après le dernier passage sur la carrière où s'est déroulée l'épreuve. Les remises des prix pour les classements AQHA et FFE se feront ultérieurement (lieu et heure précisés à votre arrivé). La remise des prix du Master Western de Paris sera effectuée le dimanche 8 décembre 2019 vers 14h00 dans la carrière « Show ».
11. La dotation totale du Master Western de Paris est fixée à 3.000€. Elle sera répartie, en espèce, de la manière suivante selon le classement général de chaque épreuve Master :
 - 1ère place à 250€,
 - 2ème place à 100€,
 - 3ème place à 50€.

Dont 1.000€ de dotation pour le Master Horse après addition des points selon le tableau ci-dessous pour les 4 meilleurs résultats du couple sur les 5 épreuves proposées.
12. Disqualifié (Score 0): Le couple ayant obtenu un score 0 bénéficiera de 0 point pour le classement général de l'épreuve.
13. Disqualification par le juge: Lorsqu'un couple se verra expulser de son épreuve par les juges pour mauvais traitement du cheval, le couple se verra également disqualifié du classement Master Western de Paris.

L'attribution des points se déroule de la manière suivante:

Classement	Points
1er	10
2ème	8
3ème	7
4ème	6
5ème	5
6ème	4
7ème	3
8ème	2
9ème et plus	1

Informations utiles :

Lieu du concours :

Salon du Cheval de Paris - Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte - Hall 5A - 94430 Villepinte (5min drive from Paris-Charles de Gaulle Airport)

Indoor Arena 29x55m, Warm Up 20x30m

Juge : Nicolas Perrin (FRA)

Show Manager : Simon Manceau

Show Secretary : Guillaume Vogel

Master Western de Paris rules

1. The Master Western de Paris is a western riding show organized during the Paris Horse Week at the Parc des Expositions de Villepinte from December 6th to 8th, 2019 in the aim to promote western riding and American horses.
2. The Master Western de Paris offers Halter, Showmanship, Horsemanship, Western Pleasure, Ranch Riding and Trail classes.
3. The Master Western de Paris is a contest allowed to Quarter Horses, les Paint Horses et les Appaloosas. 3 invitations are available for horses from another breed.
4. The Master Western de Paris is an AQHA approved show for Open division and FFE approved in Amateur 1 division.
5. The Master Western de Paris Will be judged by 1 judge AQHA and FFE approved.
6. The classes which will participate to the Master Western de Paris Trophy, on discipline general ranking based, will be the following: Showmanship, Horsemanship, Ranch Riding, Western Pleasure and Trail.
7. Master Western de Paris classes entries are limited to only 23 entries.
8. AQHA and FFE contestants will have 2 ranking: 1 AQHA or FFE ranking and 1 Master Western de Paris ranking.
9. Master Western de Paris points will be awarded by couple rider/horse according to discipline general ranking.
10. General ranking's class's award presentation will be held after last entry in the arena where the class has been shown. AQHA and FFE ranking's award presentation will be held later (place and time will be confirmed at your arrival). Master Western de Paris's award presentation will be held December 8th, 2019 around 2:00PM in « Show » arena.
11. Master Western de Paris will be 3.000€ primed. It will be distributed, in cash, according each Master class general ranking as follows:
 - 1st place : 250€,
 - 2nd place : 100€,
 - 3rd palce : 50€.

Whose 1.000€ added money for the Master Horse according addition of points according the table below for the 4 best results of the couple over the 5 classes proposed.
12. Disqualification (Score 0): The couple who has got a 0 score will get 0 point for the Master Western de Paris ranking on the discipline.
13. Disqualification by the judge: When a couple is expelled from the classe by the judge for horse well-fare abuse, the couple will be disqualified from the Master Western de Paris ranking.
14. Points will be distributed as follows:

Ranking	Points
1st	10
2nd	8
3rd	7
4th	6
5th	5
6th	4
7th	3
8th	2
9th and more	1

Usefull informations :

Showground :

Salon du Cheval de Paris - Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte - Hall 5A - 94430 Villepinte (5min drive from Paris-Charles de Gaulle Airport)

Indoor Arena 29x55m, Warm Up 20x30m

Judge : Nicolas Perrin (FRA)

Show Manager : Simon Manceau

Show Secretary : Guillaume Vogel



FORMULAIRE DE RESERVATION DE BOXES

Salon du Cheval de Paris
du 4 au 8 décembre 2019 Paris Nord Villepinte

A RENVoyer A :

Guillaume Vogel - 26 Rue Washington 75008 Paris - France

Chèque à l'ordre de Comexposium

COORDONNEES DU SOUSCRIPTEUR

Nom / Association / Société / Club :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Fax :

Nom du participant (1 formulaire par participant) :

Epreuve / Concours / Animation :

ADRESSE DE FACTURATION (si différente du souscripteur)

Nom / Association / Société / Club * :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Fax :

N° de TVA Intracommunautaire :

* S'il s'agit d'une personne physique, cette personne doit être majeure

Nombre de boxes / Stables :

Nombre de boxes dédiés à la sellerie / Tack-room :

BOXES	NOMBRE DE BOXES	TARIF UNITAIRE HT	TOTAL HT
3 jours (2 balles de copeaux offertes)*		90€ TTC (75€ HT)	€
(arrivée vendredi 06/12, départ dimanche 08/12 obligatoirement)			
Journée supplémentaire		20€ TTC (16,67€ HT)	€
Eau / Boitier électrique (pour 4 jours sur le parking et pour les camions)		96€ TTC (80€ HT)	€
		Total commande HT	€
		TVA 20%	
		TOTAL COMMANDE TTC	€ TTC

*Il est inclus avec les boxes l'accès aux douches cavaliers et la place de parking

ATTENTION : les boxes sont en zone publique avec accès visiteurs, proches du paddock et de la Carrière Show, en nombre limité. Tout paiement sur le lieu de l'événement se feront uniquement en espèce.

q Ballot de copeaux (Shavings) 12€ q Ballot de foin (Hay) 20€

J'autorise la Société COMEXPOSIUM et les sociétés du Groupe COMEXPOSIUM à traiter les informations me concernant dans les conditions ci-dessous.

SIGNATURE :

Prénom et nom du signataire :

Date : / / 2019

Signature :

FORMULAIRE DE RESERVATION DE BOXES

1 - MODE DE PAIEMENT :

PAIEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE : Comexposium

2 - ENGAGEMENT :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement particulier applicable aux personnes réservant un boxe dont je possède un exemplaire et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses. Je reconnais avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance toutes les assurances nécessaires couvrant ma responsabilité civile et celle de toute personne participant directement ou indirectement à l'exercice de mes activités et/ou de celles de notre société, pour tous dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui, à l'occasion de sa participation et/ou de celle de notre

société au Salon (y compris pendant les périodes de montage et de démontage).

"Les informations portées sur ce formulaire vous concernant ont un caractère obligatoire et sont recueillies par l'Organisateur à des fins commerciales, publicitaires et statistiques et le cas échéant communiquées à des partenaires ou prestataires contractuellement liés à l'Organisateur. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et un droit de verrouillage de ces informations, en écrivant à l'Organisateur du Salon : COMEXPOSTIUM, 70 avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense Cedex - France

FORMULAIRE DE RESERVATION DE BOXES

3 - REGLEMENT PARTICULIER APPLICABLE AUX PERSONNES RESERVANT

UN BOXE :

Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe attache trois points, bombe ou casque est obligatoire (CF Règlement FFE). En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pied, tenir leurs chevaux en main et se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.

Tous les participants s'engagent à ce que leurs assurances personnelles (responsabilité civile, individuelle accident, etc...) soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

4 - CONDITIONS SANITAIRES ET D'IDENTIFICATION :

•IDENTIFICATION

Les équidés doivent impérativement être munis de leur document d'identification officiel dûment renseigné et d'un transpondeur (puce électronique)

conformément à la réglementation nationale en vigueur

•VACCINATION

Chevaux résidents en France : Les équidés doivent être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine.

Chevaux issus d'un état membre de l'Union Européenne : Les équidés doivent être munis d'un certificat sanitaire officiel d'échange intra-communautaire. Chevaux issus d'un pays tiers : Les équidés doivent être munis d'un certificat de passage frontalier.

Pour toutes questions relatives à l'importation d'équidés sur le territoire national, merci de contacter le Poste d'Inspection Frontalier à l'adresse suivante : pif93.sivep@agriculture.gouv.fr

•TRANSPORTS

Pour les amateurs qui transportent leur propre équidé, une vérification de la carte de propriétaire pourra être réalisée au point de contrôle sanitaire.

Pour les professionnels, les règles suivantes s'appliquent :

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de courte durée (moins de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir : - Une autorisation de type 1

- Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de longue durée (plus de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir : - Une autorisation de type 2

- Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

- Un agrément du véhicule pour les voyages de longue durée.

Pour toutes questions relatives à la législation en vigueur, merci de contacter la Direction Départementale de la Protection des Populations ou la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Populations de votre département.

•DESINFECTION DES VANS / CAMIONS

Une désinfection entière des vans et camions est obligatoire pour tous séjours sur le salon. Un service de désinfection vous sera proposé à votre arrivée sur le parc d'exposition.

•INTERDICTION DE FUMER

Pour des raisons de sécurité et de protection de la santé animale, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du Salon du

Cheval de Paris sous peine d'amende

•PRESENCE DES CHIENS

Les chiens des compétiteurs et exposants sont tolérés dans l'enceinte du salon à l'exception des chiens de catégorie 1 et 2 interdits sur le salon. Ils doivent obligatoirement subir le contrôle sanitaire avant l'entrée dans le salon et répondre aux conditions suivantes :

Chiens résidents en France : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique) et en bonne santé.

Chiens issus d'un état membre de l'Union Européenne : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique), vaccinés contre la rage et munis de leur passeport européen

Chiens issus d'un pays tiers : Les chiens doivent être identifiés (tatouage et puce électronique), vaccinés contre la rage, avoir fait l'objet d'un titrage sérique des anticorps antirabiques et avoir un certificat sanitaire

L'accès sera refusé en cas de non-respect des impératifs sanitaires